

## Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

Prestations de développement spécifique, de maintenance et d'assistance des plateformes pédagogiques numériques de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

### Règlement de la consultation

Date limite de remise des offres : **lundi 4 août 2025 à 18 heures.**

Marché public n° S202025

## SOMMAIRE

<b>1. Objet et étendue de la consultation</b> .....	<b>3</b>
1.1. <b>Objet de la consultation</b> .....	<b>3</b>
1.2. <b>Procédure et technique achat</b> .....	<b>3</b>
1.3. <b>Nomenclature communautaire</b> .....	<b>3</b>
1.4. <b>Allotissement</b> .....	<b>3</b>
<b>2. Conditions de la consultation</b> .....	<b>3</b>
2.1. <b>Durée du marché</b> .....	<b>3</b>
2.2. <b>Délai de validité des offres</b> .....	<b>3</b>
2.3. <b>Conditions particulières d'exécution</b> .....	<b>4</b>
<b>3. Contenu du dossier de la consultation</b> .....	<b>4</b>
3.1. <b>Pièces particulières</b> .....	<b>4</b>
3.2. <b>Pièces générales</b> .....	<b>4</b>
<b>4. Remise des candidatures et offres</b> .....	<b>4</b>
<b>5. Sélection des candidats et jugement des offres</b> .....	<b>7</b>
<b>Les critères intervenant pour le jugement des offres sont les suivants</b> .....	<b>7</b>
5.1 <b>Date limite de remise des offres</b> .....	<b>8</b>
5.2 <b>Transmission électronique</b> .....	<b>9</b>
<b>6. Informations complémentaires</b> .....	<b>10</b>
6.1 <b>Demande de renseignements</b> .....	<b>10</b>
6.2 <b>Modification des documents de la consultation</b> .....	<b>10</b>
<b>7. Candidat retenu</b> .....	<b>10</b>

## 1. Objet et étendue de la consultation

### 1.1. Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet un service de prestations de développement spécifique, de maintenance et d'assistance des plateformes pédagogiques numériques de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort

La description détaillée des prescriptions techniques figure au présent CCP, chapitre 9.

### 1.2. Procédure et technique achat

La procédure applicable est une procédure formalisée, passée en application des articles R.2124-1 et R2124-2 du code de la commande publique.

La forme retenue pour l'exécution du marché est l'accord-cadre mono-attributaire s'exécutant au moyen de bons de commande en application des articles R2162-2, R2162-4 2°, R2162-13 et R2162-14 du code de la commande publique.

Le montant annuel maximum est de 90 000.00€ HT.

### 1.3. Nomenclature communautaire

Les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) sont :

Code CPV principal	Désignation
72500000-0	Services informatiques

Code CPV complémentaire	Désignation
72212190-7	Services de développement de logiciels pédagogiques
72267100-0	Maintenance de logiciels de technologies de l'information
72262000-9	Services de développement de logiciels
72261000-2	Service d'assistance relative aux logiciels

### 1.4 Allotissement

La consultation n'est pas allotie dans la mesure où le caractère homogène des prestations ne permet pas d'identifier des prestations distinctes de nature à réaliser un allotissement.

## 2. Conditions de la consultation

### 2.1. Durée du marché

Le marché est passé pour une durée ferme d'un an, renouvelable tacitement par période d'un an, trois fois, sans excéder la durée totale de 4 ans. La non-reconduction annuelle de l'accord-cadre s'effectuera deux mois, avant la date anniversaire de la notification du marché. La durée du marché court à compter de sa date de notification.

### 2.2. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.3. Conditions particulières d'exécution

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements.

## 3. Contenu du dossier de la consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

### 3.1. Pièces particulières

Le dossier de consultation des entreprises comprend les documents contractuels suivants remis au candidat :

- L'acte d'engagement (AE) ;
  - o L'annexe financière à l'acte d'engagement comprenant deux onglets :  
Bordereau de Prix Unitaires (BPU) ;
  - o Scénario type chiffré ;
- Le présent règlement de la consultation ;
- L'annexe au règlement de la consultation ;
- Le Cahier des Clauses Particulières (CCP).

Le candidat peut utilement se référer au « guide très pratique de la dématérialisation des marchés publics pour les opérateurs économiques en suivant le lien :

[https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions\\_services/daj/marches\\_publics/dematerialisation/Guide\\_OE\\_DEF28052020.pdf?v=1728898700](https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/marches_publics/dematerialisation/Guide_OE_DEF28052020.pdf?v=1728898700)

Conformément à l'article R2132-2 du code de la commande publique, la personne publique met à disposition le dossier de consultation par voie électronique sur la plate-forme de dématérialisation PLACE (<https://www.marches-publics.gouv.fr/>).

### 3.2. Pièces générales

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021.

### 3.3- MODALITES DE RETRAIT DU DCE

Les documents de la consultation sont accessibles uniquement par voie électronique, sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE)

[www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr)

## 4. Remise des candidatures et offres

### I) CANDIDATURE

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivant :

Document	Descriptif
Chiffre d'affaires	Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement (ou imprimé DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (ou imprimé DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)

Moyens techniques	Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Références prestations similaires	La liste des principales prestations objet du marché effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
Qualification	Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen (certificats de qualifications professionnelles, références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur à réaliser la prestation)
Pouvoir de signature	
Sous-traitant	Formulaire de déclaration de sous-traitance disponible ici : <a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat">https://www.economie.gouv.fr/daj/les-formulaires-de-declaration-du-candidat</a>

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'acte d'engagement :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics

## II) OFFRE

- Acte d'engagement **non signé et complété** notamment l'annexe financière;
- Mémoire technique comportant à minima les éléments suivants :
  - ✓ Présentation détaillée de l'équipe chargée d'exécuter les prestations : curriculum vitae (formations initiales et continues, prestations réalisées...), compétences notamment en matière de configuration et de présentation d'instances Moodle, de connaissance du catalogue de plugins et de développement de plugins spécifiques ;
  - ✓ Méthodologie de travail prévue pour répondre aux besoins de l'EnvA (modalités de communication, de réunion...);
  - ✓ Références détaillées notamment dans un domaine similaire ;
- Tout autre élément que le candidat souhaite porter à la connaissance de l'EnvA.

Les offres seront rédigées en langue française et chiffrées en euros.

**Le candidat peut adresser en courrier recommandé ou déposer une copie de sauvegarde de son offre, impérativement avant la date limite indiquée ci-dessus, à l'adresse : 7, avenue du Général de Gaulle 94700 Maisons-Alfort Service juridique dans une enveloppe unique portant en mention : Les noms et coordonnées de l'entreprise et « Ne pas ouvrir - Marché n°S202025– copie de sauvegarde ». Elle peut être sous format papier ou numérique sur support physique (clé USB, CD).**

*Arrêté du 27 juillet 2018 : Article 2 II. - La copie de sauvegarde est ouverte dans les cas suivants: 1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée;*

*2° Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.*

Quelle que soit la modalité de remise de son pli, le candidat devra déposer l'ensemble des pièces listées à l'article 7.

La candidature et l'offre sont remises avant , par voie électronique standard sur la plateforme de dématérialisation des Achats de l'Etat (PLACE) <https://www.marches-publics.gouv.fr/>.

### **III) Modalités de signature en cas d'attribution du marché**

#### **La signature électronique est n'est pas obligatoire.**

L'Ecole nationale vétérinaire d'Alfort (EnvA) s'est engagée dans une démarche de dématérialisation des processus de signature et d'archivage aux fins de gain en sécurité et célérité dans ses relations avec ses cocontractants.

Par conséquent tous les actes d'engagement des marchés public et les divers contrats relevant du champ de la commande publique sont signés électroniquement.

L'article 2182-3 du code de la commande publique dispose : *Le marché peut être signé électroniquement, selon les modalités fixées par un arrêté du ministre chargé de l'économie qui figure en annexe du présent code.*

C'est l'[arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique](#) en application des articles 25 et suivants du [règlement n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur et abrogeant la directive 1999/93/CE](#) (règlement eIDAS ) qui précise les modalités de mise en œuvre de la signature électronique pour la commande publique. Plus d'information sur le règlement « eIDAS » [ici](#).

La signature électronique des marchés publics nécessite l'utilisation d'un certificat RGS2\*.

Afin de signer électroniquement, vous pouvez, doté d'un certificat de signature valide utiliser [l'outil de signature de la plateforme des achat de l'Etat \(PLACE\)](#).

Si vous ne disposez pas de certificat de signature qualifié, vous trouverez les principaux prestataires de service [sur cette page](#).

L'acquisition d'un tel certificat sera utile à votre entité pour la signature d'autres actes.

En cas d'impossibilité pour l'opérateur économique de signer électroniquement conformément aux exigences réglementaires, il pourra signer manuscritement. Cependant la signature de document hybride n'est pas acceptée par l'établissement. En conséquence, le document original devra être adressé par courrier à l'EnvA, il sera ensuite signé manuscritement par le directeur et envoyé pour notification au cocontractant.

Cela signifie que les contrats signés manuscritement puis numérisés ou « signés » à l'aide d'une image de signature ne sont pas valables et donc non signés.

## 5. Sélection des candidats et jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont les suivants

Critères	Pondération
<b>Critère technique</b> , jugé au regard des prescriptions techniques contenues au chapitre 9 du CCP: <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Adéquation de la réponse aux besoins globaux du marché</b> Capacité du candidat à répondre de manière cohérente et exhaustive à l'ensemble des prestations attendues (développement, maintenance, conseil, accompagnement, documentation), y compris dans une logique d'assistance et de veille technique sur l'ensemble des outils numériques ciblés (Moodle, WordPress, OAD).</li><li>• <b>Compréhension du contexte et adaptation au besoin spécifique de l'EnvA</b> Capacité à s'approprier l'environnement pédagogique et institutionnel propre à une école vétérinaire, et à intégrer les contraintes spécifiques liées aux usages métiers, au calendrier universitaire, aux règles de confidentialité et aux obligations réglementaires (ex. RGPD).</li><li>• <b>Expertise technique en développement Moodle et outils associés</b> Compétences démontrées en matière de développement spécifique sur Moodle (plugins, blocs, interconnexions), ainsi que dans la gestion d'outils connexes (framework Symfony, base MongoDB, PHP, intégration front-end), avec respect des standards de codage, traçabilité (Git) et production de livrables documentés.</li></ul>	<b>60%</b>  20%  20%
<b>Critère prix</b>	<b>40%</b>

### Pour le critère Prix :

Deux éléments sont pris en compte :

1- Les montants indiqués en EUROS HT dans le Bordereau de prix Unitaires (BPU). La méthode de notation est basée sur la formule suivante :  $Note = (\text{montant le plus bas} / \text{montant de l'offre examinée}) \times 30$

2- L'analyse qualitative du rapport qualité / prix du chiffrage du scénario type décrit en annexe de ce RC

### Pour le critère technique :

Ce critère sera jugé à partir des propositions du candidat détaillées dans son mémoire technique par critère.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en cas d'offre considérée comme irrégulière, le soumissionnaire pourra être invité à régulariser son offre à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse et que cette régularisation n'ait pas pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix prévaudront sur toute autre indication de l'offre.

Dans le cas où des erreurs de multiplication ou d'addition seraient constatées dans le sous-détail d'un prix unitaire figurant dans l'offre d'un soumissionnaire, le montant de ce prix ne sera pas rectifié pour le jugement de la consultation. Toutefois, si le soumissionnaire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier ce sous-détail pour le mettre en harmonie avec le prix unitaire correspondant, en cas de refus son offre sera éliminée comme étant irrégulière car non cohérente.

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :	
Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixée dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur. L'absence de-réponse à l'annexe au présent document (scénario) ou une réponse hors exigences de forme constitue une irrégularité.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat

### **Négociation**

Conformément à l'article R2123-5 du Code de la commande publique, l'EnvA peut engager des négociations avec les trois candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres. Il se réserve néanmoins le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Dans le cas où l'EnvA choisit d'engager des négociations, ses formes et ses conditions seront les mêmes pour l'ensemble des candidats invités à négocier. Les négociations pourront porter sur les conditions techniques et financières de l'offre. A l'issue de la négociation, les candidats remettront au pouvoir adjudicateur, par écrit une offre définitive prenant acte des points ainsi négociés.

### **5.1 Date limite de remise des offres**

La date limite de remise des offres est fixée au 4 août 2025 à 18 heures.

En application de l'article R 2132-7 du code de la commande publique, la réponse à la consultation devra obligatoirement être transmise par voie électronique sur la plateforme du profil acheteur de l'ENVA (<https://www.marches-publics.gouv.fr> Aucun dépôt papier n'est autorisé.

La signature électronique de l'acte d'engagement n'est pas obligatoire mais possible. La signature de l'acte d'engagement ne sera exigible que du candidat attributaire.

En cas d'envois successifs seul le dernier envoi réceptionné avant la date limite de remise des plis est admis. Les plis antérieurs seront rejetés sans être examinés.

Aucun envoi papier, par télécopie ou courriel ne sera accepté.

Les candidats ou les soumissionnaires trouveront sur le site [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) un «guide utilisateur» téléchargeable qui précise les conditions d'utilisations de la plate-forme des achats de l'État, notamment les pré-requis techniques et certificats électroniques.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque candidat/soumissionnaire.

Les candidats sont invités à tester la configuration de leur poste de travail et répondre à une consultation test, afin de s'assurer du bon fonctionnement de l'environnement informatique.

Ils disposent sur le site d'une aide qui expose le mode opératoire relatif au dépôt des plis électroniques. Plusieurs documents et informations sont disponibles à la rubrique « aide » de PLACE :

Marché public S202025 Prestations de développement spécifique, de maintenance et d'assistance des plateformes pédagogiques numériques de l'Ecole Nationale Vétérinaire d'Alfort d'Alfort – RC

- Manuel d'utilisation afin de faciliter le maniement de la plate-forme ;
- Assistance téléphonique ;
- Module d'autoformation à destination des candidats ;
- Foire aux questions ;
- Outils informatiques.

Les candidats ou les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions sur les documents de la consultation.

## 5.2 Transmission électronique

### Présentation des dossiers et format des fichiers

Les formats acceptés sont les suivants : .pdf, .doc, .xls, .ppt, .odt, .ods, .odp, ainsi que les formats images .jpg, .png et les documents au format .html.

Le candidat ou le soumissionnaire ne doit pas utiliser de code actif dans sa réponse, tels que :

- Formats exécutable, notamment : .exe, .com, .scr
- Macros ;
- ActiveX, Applets, scripts

### Horodatage

Les plis (candidatures et/ou offres) transmis par voie électronique sont horodatés. Les plis reçus après la date et l'heure limite fixées par la présente consultation sont considérés comme hors délai et sont rejetés.

En cas d'indisponibilité de la plate-forme, la date et l'heure limite de remise des plis peuvent être modifiées.

### Copie de sauvegarde

Le candidat ou le soumissionnaire peut faire parvenir une copie de sauvegarde dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

Cette copie de sauvegarde, transmise à l'acheteur sur support papier ou sur support physique électronique doit être placée dans un pli comportant les mentions suivantes :

- « Copie de sauvegarde » ;
- Intitulé de la consultation ;
- Nom ou dénomination du candidat.

La copie de sauvegarde ne peut être ouverte que dans les deux cas suivants :

- en cas de détection d'un programme informatique malveillant dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique ;
- en cas de candidature ou d'offre électronique reçue de façon incomplète, hors délais ou n'ayant pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres.

Si un programme informatique malveillant est détecté, la copie de sauvegarde est écartée par l'acheteur.

La copie de sauvegarde ouverte est conservée en cas d'ouverture conformément aux dispositions des articles R.2184-12 et R.2184-13 du code de la commande publique. Si au contraire elle n'a pas été ouverte ou si elle a été écartée suite à la détection d'un programme malveillant, celle-ci est détruite.

Le candidat ou le soumissionnaire qui envoie sa copie de sauvegarde le fait à l'adresse suivante :

ENVA  
Service juridique  
07 avenue du Général De Gaulle

## Antivirus

Le candidat ou le soumissionnaire doit s'assurer que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

La réception de tout fichier contenant un virus entraînera l'irrecevabilité de l'offre. Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant jamais été reçu et les candidats en sont avertis grâce aux renseignements saisis lors de leur identification.

## 6. Informations complémentaires

### 6.1 Demande de renseignements

Pendant la phase de consultation, les candidats peuvent faire parvenir leurs questions et les demandes de renseignements complémentaires sur la plate-forme des achats de l'État (PLACE) : <https://www.marches-publics.gouv.fr>.

**Les renseignements complémentaires sont alors envoyés aux candidats qui les demandent en temps utile, au plus tard six jours avant la date limite fixée pour la réception des offres. La réponse à ces demandes de renseignement sera transmise à tous les opérateurs économiques dûment identifiés sur la plateforme, lors du retrait des documents de la consultation.**

### 6.2 Modification des documents de la consultation

Des modifications peuvent être apportées aux documents de la consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres.

**Les modifications sont communiquées aux seuls opérateurs économiques dûment identifiés sur la plateforme, lors du retrait des documents de la consultation.**

Les candidats devront répondre sur la base du dernier dossier modifié. Dans le cas où un candidat aurait remis une offre avant les modifications, il pourra en remettre une nouvelle sur la base du dernier dossier modifié, avant la date et heure limites de dépôt des offres.

## 7. Candidat retenu

L'entreprise retenue ne sera définitivement attributaire du marché qu'après production des déclarations et certificats fiscaux et sociaux délivrés par les administrations et organismes compétents, ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile et la liste nominative des travailleurs étrangers soumis à l'autorisation de travail prévue à l'article L5221-2, dans un délai de cinq jours à compter de la réception de la demande de l'EnvA. Si le candidat retenu n'est pas en mesure de fournir les pièces demandées ou si des écarts ont été constatés entre l'offre remise initialement et l'offre signée, le marché sera attribué au candidat classé immédiatement après.

Les soumissionnaires doivent fournir **impérativement les documents suivants**:

- L'acte d'engagement complété non signé ;
- L'annexe financière complétée à l'acte d'engagement comprenant deux onglets :
  - le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
  - Le scenario type chiffré ;
- Les éléments demandés à l'annexe au règlement de consultation qui ne figureraient pas dans l'annexe financière onglet scenario type chiffré ;
- Un mémoire technique présentant l'offre de manière détaillée ;
- La convention de sous-traitance signée de préférence de manière électronique.

**NOTA** : il est précisé que le scenario type ne saurait constituer un engagement contractuel de l'acheteur à l'égard du futur titulaire du présent marché public, à commander la dite prestation. La réponse **obligatoire** audit scenario permettra à l'acheteur d'accroître l'efficacité du jugement de l'offre ; et ce, dans des conditions proches de la réalité de l'exécution de la prestation.